



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9011 • E-MAIL: hrcecrip@ohchr.org

Objet: Candidatures pour le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali et le mandat de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme, et, a l'honneur de les informer que deux mandats des procédures spéciales, celui de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali et celui de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti sont à pourvoir lors de la vingt-troisième session du Conseil (27 mai – 14 juin 2013). Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des experts, et le système pour présenter une candidature en ligne, comprenant un questionnaire à remplir sur internet et un formulaire au format Word à télécharger, sont disponibles sur le lien électronique suivant : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx>

Le groupe consultatif est tenu, conformément au paragraphe 47 de la résolution 5/1 du Conseil, de proposer au Président du Conseil une liste de candidats au moins un mois avant le début de la vingt-troisième session. De ce fait, les candidatures pour ces mandats devront être reçues, au plus tard, **le jeudi 25 avril 2013 (minuit, GTM)** par le biais du système en ligne comme mentionné ci-dessus, afin que le Groupe Consultatif soit en mesure de proposer une liste de candidats qualifiés au Président du Conseil, le plus rapidement possible. En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique hrcspecialprocedures@ohchr.org ou par fax + 41 22 917 9011.

Le Secrétariat souhaite attirer l'attention sur le paragraphe 42 de l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil sur le fait que les entités ci-après pourront présenter une candidature aux fonctions de titulaire de mandat au titre des procédures spéciales : a) les gouvernements, b) les groupes régionaux constitués au sein du système des droits de l'homme de l'ONU, c) les organisations internationales ou leurs bureaux, d) les organisations non gouvernementales, e) les autres organes de protection des droits de l'homme, et f) les candidats eux-mêmes, à titre individuel. Conformément au paragraphe 22 a) de l'annexe de la résolution du Conseil 16/21, adoptée le 25 mars 2011, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, satisfaisant aux Principes de Paris, peuvent également désigner des candidats.

Le Secrétariat souhaite également attirer l'attention sur le paragraphe 22 b) de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil qui dispose que les candidats se présentant de manière individuelle et les candidats nommés par les entités précédemment citées doivent déposer une demande spécifique pour chaque mandat, accompagnée de leurs renseignements personnels et aussi d'une lettre de motivation de six cent mots, au maximum. Conformément à la nouvelle procédure, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme se doit d'établir une liste publique des candidatures pour chaque mandat vacant.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Genève, le 27 mars 2013